



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Paris, le 6 mars 2017

INVITATION PRESSE

Signature de l'accord de Partenariat pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes suivis par le ministère de la justice, avec l'Union nationale des missions locales

Depuis 30 ans, le ministère de la Justice, le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social ainsi que les Missions Locales, travaillent ensemble pour permettre l'insertion sociale et professionnelle des jeunes placés sous-main de justice.

Mardi 7 mars, Jean-Jacques URVOAS, garde des sceaux, ministre de la Justice, Myriam EL KHOMRI, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et Jean-Patrick GILLES, président de l'Union nationale des Missions Locales et Député d'Indre-et-Loire, en présence de Jean-Marc SEIJO-LOPEZ, Délégué ministériel aux Missions Locales, renouvelleront leur engagement en signant l'accord de partenariat pour les trois prochaines années.

Les jeunes sous-mains de justice ont souvent rencontré d'importantes difficultés dans leur parcours de formation et d'insertion, sont parfois sans qualification, sans projet professionnel défini et cumulent des difficultés familiales, sociales... qui fragilisent leur insertion et génèrent des risques de récidive. Or, l'accès à l'emploi constitue un facteur clé de la sortie des parcours de délinquance.

Pour répondre à cet enjeu, l'accord de *Partenariat pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes suivis par le ministère de la justice*, permettra de nouer et de consolider des partenariats avec des acteurs multiples (entreprises, centres de formation, acteurs de la protection judiciaire de la jeunesse, acteurs de probation et d'insertion de l'administration pénitentiaire...), de mettre en œuvre des dispositifs pour accompagner les jeunes qu'ils soient détenus ou suivis en milieu ouvert vers l'insertion professionnelle, y compris pendant leur incarcération et à leur sortie et de les former, notamment grâce à la Garantie Jeunes.

Afin de consolider cet accord et d'en renforcer l'effectivité le Ministère du Travail a décidé, pour la première fois, de cofinancer 50 postes de conseillers justice au sein des Missions Locales qui pourront intervenir au sein des établissements pénitentiaires, mieux accompagner ces jeunes et éviter les sorties « sèches » de détention.

Mardi 7 mars

**Unité éducative d'activités de jour – 25-27 rue de la Fontaine au Roi - Paris 11ème
RDV pour les journalistes : dès 10h20**

[consignes images : aucune prise de vue possible des visages des jeunes mineurs présents dans la structure, si ce n'est floutée]

- Arrivée des ministres à 10h45
- Echanges des ministres avec les différents acteurs mobilisés et témoignage d'un jeune bénéficiaire
- Signature de la convention de partenariat
- Départ des ministres à 12h

Accréditations impératives à l'adresse suivante : secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr

Contacts presse

Cabinet du garde des sceaux : 01 44 77 63 15 / secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Cabinet du ministre du Travail : 01 49 55 31 02 / secretariat.presse@cab.travail.gouv.fr